

# COOPPÈRE

*The CoopFather Network*

## NIVEAU A1

# BAIL SIMPLE D'ESPACE

Mise à disposition temporaire — Le propriétaire garde tout

### À propos de ce document

Ce contrat permet à un propriétaire de mettre un espace à disposition d'une ULA Coopère pour une durée déterminée, sans transfert de droits ni obligation de régénération. Le propriétaire conserve la pleine propriété et le plein contrôle.

Usage : locaux commerciaux, salles polyvalentes, espaces de travail, bâtiments agricoles, stationnements, toute surface délimitée.

*Document à adapter selon la juridiction locale — Consultez un professionnel juridique avant signature.*

# 1. IDENTIFICATION DES PARTIES

## PARTIES

LE PROPRIÉTAIRE / BAILLEUR
Nom complet : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
Représenté par (si applicable) : _____

L'ULA COOPPÈRE / LOCATAIRE
Nom de l'ULA : _____
Numéro d'affiliation Coopère : _____
Adresse de correspondance : _____
Représentant(e) désigné(e) : _____
Courriel : _____

## 2. DESCRIPTION DE L'ESPACE

Élément	À compléter
Adresse complète de l'espace	
Description précise (superficie, étage, lot)	
Type d'espace	<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/> Mixte
Équipements inclus	
Équipements exclus	
Accès (clés, codes, heures d'accès)	
Zones exclues de l'accord	

## 3. CONDITIONS D'UTILISATION

### 3.1 Durée

Date de début	
---------------	--

Date de fin	
Renouvellement automatique	<input type="checkbox"/> Oui (préavis de ___ jours) <input type="checkbox"/> Non
Résiliation anticipée (préavis)	30 jours minimum

### 3.2 Usages autorisés

L'espace est mis à disposition exclusivement pour les usages suivants :

- Ateliers et formations communautaires
- Réunions de membres et cercles CÉR
- Événements culturels et spectacles
- Activités maraîchères / jardinage
- Stockage de matériel communautaire
- Habitation temporaire (préciser : \_\_\_\_\_)
- Autre (préciser : \_\_\_\_\_)

### 3.3 Usages interdits

- Activités commerciales à but lucratif personnel
- Sous-location à des tiers non affiliés au réseau Coopère sans accord écrit
- Modifications permanentes de l'espace sans autorisation écrite du propriétaire
- Utilisation contraire aux valeurs RHUHR du réseau CÉR

## 4. CONTRIBUTIONS ET CONTREPARTIES

### 4.1 Contribution financière

Modèle de contribution	<input type="checkbox"/> Gratuit <input type="checkbox"/> Loyer symbolique <input type="checkbox"/> Loyer au marché <input type="checkbox"/> Contribution en JEU
Montant mensuel (si applicable)	
Mode de paiement	
Date d'échéance mensuelle	

#### Option JEU

La contribution peut être versée entièrement ou partiellement en JEU (Jardin d'Échange Universel) selon l'entente entre les parties. La valeur en JEU est déterminée conjointement et inscrite au registre de l'ULA.

### 4.2 Contreparties non financières (si applicables)

- Entretien et nettoyage de l'espace par l'ULA
- Petites réparations (montant maximum : \_\_\_\_\_ \$)
- Accès prioritaire aux productions de l'ULA
- Participation aux activités du réseau
- Autre : \_\_\_\_\_

---

## 5. RESPONSABILITÉS

### 5.1 Responsabilités du propriétaire

- Maintenir l'espace en état convenable d'utilisation
- Informer l'ULA de tout travaux planifiés avec préavis de 15 jours minimum
- Assurer la couverture d'assurance du bâtiment (structure)
- Respecter la confidentialité des activités de l'ULA

### 5.2 Responsabilités de l'ULA

- Utiliser l'espace conformément aux usages convenus
- Maintenir l'espace propre et en bon état
- Signaler immédiatement tout dommage ou problème constaté
- Souscrire une assurance responsabilité civile pour ses activités
- Respecter les règles de voisinage et les règlements municipaux

---

## CLAUSES GÉNÉRALES

### Valeurs du réseau Coopère

Les parties reconnaissent et s'engagent à respecter les valeurs RHUHR (Respect, Humilité, Unité, Honnêteté, Réalité) qui constituent le socle éthique de tout accord affilié au réseau Coopère / CÉR.

### Résolution des différends

Tout différend sera d'abord soumis à une médiation interne, facilités par un membre désigné du cercle Accueil & Connexion. En cas d'échec, les parties ont recours aux mécanismes légaux de leur juridiction.

### Modification

Toute modification au présent accord doit être convenue par écrit et signée par toutes les parties.

### Langue et juridiction

Le présent accord est rédigé en français et vaut dans la juridiction où la propriété est située. Une version dans la langue locale peut être produite et prévaut en cas de conflit d'interprétation.

### Nullité partielle

Si une clause est déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses demeurent pleinement en vigueur.

---

## 7. SIGNATURES

Les parties déclarent avoir lu, compris et accepté les termes du présent accord.

**Le Propriétaire / Bailleur**

**Représentant(e) de l'ULA**

Nom, titre, date

Nom, titre, date

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom / Date*

\_\_\_\_\_  
*Nom / Date*

### **Témoin Coopère (optionnel)**

Un membre du Cercle Accueil & Connexion peut cosigner comme témoin du réseau. Cette signature n'engage pas l'OBNL Coopère mais atteste de la conformité de l'accord avec les valeurs CÉR.